

# ÉNONCÉ DE POLITIQUE 2016



**Les Producteurs laitiers  
du Canada**

## Introduction

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait au Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales. Ses opérations, comprenant les activités de promotion, sont entièrement financées par les producteurs.

## Notre vision

Une industrie laitière canadienne dynamique, formée d'entreprises agricoles rentables, durables et indépendantes opérant au sein d'un système de gestion de l'offre, produisant un lait de grande qualité et promouvant les produits laitiers canadiens auprès des consommateurs.

Les PLC croient à la gestion de la production afin que l'offre de lait canadien réponde à la demande canadienne en tout temps, dans les marchés existants et nouveaux, tout en limitant les surplus qui dépasseraient les engagements que le Canada a pris dans le cadre des accords commerciaux qu'il a signés.

### *Rôle des Producteurs laitiers du Canada*

Les PLC agissent à titre de porte-parole pour tous les producteurs laitiers canadiens. Ils favorisent et préconisent un appui solide et uni des producteurs en faveur d'un système national de gestion de l'offre. Les PLC offrent une tribune favorisant les discussions constructives et l'établissement d'un consensus leur permettant de continuer à représenter en toute légitimité l'ensemble des producteurs laitiers du pays.

Les PLC élaborent des programmes de communication stratégique visant à renforcer continuellement l'image positive des producteurs laitiers canadiens et à positionner les PLC en tant qu'association représentant les intérêts de ceux-ci.

Les PLC sont les chefs de file en matière des méthodes novatrices de développement de marchés rentables pour les producteurs.



## Positions politiques fondamentales des Producteurs laitiers du Canada

### 1. Revenus des producteurs

#### Les Producteurs laitiers du Canada :

- 1.1. croient à un système fondé sur une structure de marché et un système de prix qui procurent un juste rendement à tous les producteurs laitiers titulaires d'un permis.
- 1.2. estiment que la politique fédérale d'établissement des prix doit répondre à l'objectif énoncé dans la Loi sur la Commission canadienne du lait (1966), soit de « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement ».
- 1.3. suivent de près l'évolution du revenu pondéré et les coûts de production pour maintenir la rentabilité des fermes. Le revenu pondéré fondé sur l'ensemble des marchés devrait, au fil du temps, permettre de couvrir les coûts de production encourus par 50 % de la population des producteurs.
- 1.4. appuient l'application d'une série de prix définie par l'entremise d'une approche collective visant à atteindre un revenu pondéré global équitable tout en optimisant la taille du marché.
- 1.5. encouragent tant les transformateurs que les producteurs à mettre en œuvre une stratégie d'amélioration continue au sein de leurs entreprises respectives, et invitent les gouvernements à soutenir ces initiatives.
- 1.6. croient à la gestion de la production afin que l'offre de lait canadien

réponde à la demande canadienne en tout temps, dans les marchés existants et nouveaux, tout en limitant les surplus.

- 1.7. réclament que tout le lait soit commercialisé dans le cadre du système prévu par la réglementation.
- 1.8. enjoignent le gouvernement fédéral à adopter et à agir en faveur de la souveraineté alimentaire. Les PLC appuient ce concept à l'échelle internationale, particulièrement dans le contexte de négociations commerciales bilatérales et internationales.
- 1.9. croient qu'une meilleure planification de la production à l'échelle mondiale résoudrait de nombreux problèmes liés au commerce mondial de produits agricoles et éliminerait la nécessité pour les producteurs de dépendre des programmes de soutien financier du gouvernement.





1.10. maintiennent que les ententes commerciales doivent reconnaître le droit que détiennent les producteurs d'agir collectivement pour établir des agences de mise en marché. Le statut particulier conféré à ces structures doit demeurer intact dans les ententes commerciales internationales. Ainsi, l'on reconnaît la nécessité de mettre en place une législation habilitante qui reflète le rôle distinctif que jouent les agences pour veiller à l'équilibre des rapports de négociation entre les producteurs et les autres intervenants dans la chaîne de commercialisation.

## *2. Soutien gouvernemental pour la gestion de l'offre au Canada*

### **Les Producteurs laitiers du Canada :**

- 2.1. Approuve que la gestion de l'offre soit reconnue comme outil de gestion du risque dans la politique agricole canadienne.
- 2.2. insistent pour que les gouvernements fédéral et provinciaux soutiennent la gestion de l'offre dans le secteur laitier canadien au moyen de lois et de politiques appropriées.
- 2.3. se portent à la défense de la gestion de l'offre en affirmant qu'il est le seul moyen d'assurer aux consommateurs un approvisionnement constant de produits laitiers de grande qualité, tout en assurant aux producteurs une juste rétribution pour leur travail et leur investissement.
- 2.4. croient que la politique laitière canadienne doit réunir tous les éléments essentiels pour assurer l'efficacité du système de gestion de l'offre :

- Un système de gestion de l'offre visant à combler la demande du pays par l'approvisionnement de lait produit au Canada;
- Un ensemble de mesures adaptées permettant un contrôle efficace et appliqué des importations, et tenant compte des technologies actuelles et futures tout en respectant les engagements commerciaux pris par le Canada;
- Une politique de prix fondés sur le coût de production, qui assure des revenus équitables aux producteurs.

- 2.5. favorisent l'élaboration de lois, de règlements et de politiques fédéraux et provinciaux qui appuient les ententes de mise en commun, les ententes collectives d'allocation du lait et d'autres politiques collectives permettant d'accroître l'efficacité du marché au Canada.
- 2.6. tiennent le gouvernement fédéral responsable de tout échec relatif à la défense des lois et règlements du Canada visant à soutenir et à maintenir les piliers de la gestion de l'offre.
- 2.7. reconnaissent et appuient le rôle important joué par la Commission canadienne du lait dans l'administration du système de gestion de l'offre de lait au nom des producteurs, sous la direction du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait.

### *3. Importations et contrôle frontalier*

#### **Les Producteurs laitiers du Canada :**

- 3.1. reconnaissent que la capacité de planifier la production de lait passe par un contrôle efficace et fiable des importations par le gouvernement fédéral, surtout dans un contexte où celles-ci augmenteront après la mise en œuvre d'accords commerciaux.
- 3.2. insistent sur le fait que le gouvernement fédéral est entièrement responsable du maintien des contrôles frontaliers efficaces qui protègent l'intégrité du système de gestion de l'offre. En particulier, il doit :
  - s'assurer que les ententes commerciales et autres ne nuisent pas à la capacité des gouvernements canadiens de maintenir ou de modifier les politiques visant à soutenir la gestion de l'offre;
  - mettre en application les règlements relatifs à l'importation et à l'utilisation de produits laitiers, de composants et d'ingrédients du lait importés;
  - mettre en application les règlements relatifs à l'importation de produits laitiers, de composants et d'ingrédients du lait en vue de leur réexportation.



### *4. Marketing et nutrition*

#### **Les Producteurs laitiers du Canada :**

- 4.1. communiquent et promeuvent les bienfaits du lait et des produits laitiers canadiens comme éléments nutritifs essentiels dans le régime alimentaire des Canadiens.
- 4.2. explorent diverses avenues en ce qui a trait à l'expansion du marché, dont la promotion de produits novateurs, dans le cadre d'un système de gestion de l'offre rentable qui continue d'évoluer.
- 4.3. Font la promotion des produits laitiers sains, de qualité supérieure, faits à 100 % de lait et d'ingrédients canadiens.
- 4.4. renforcent l'image des producteurs laitiers canadiens.



## 5. Intégrité et innocuité des produits laitiers

### Les Producteurs laitiers du Canada :

- 5.1. appuient les lois, les règlements et les pratiques qui :
  - protègent l'intégrité des produits laitiers et des termes de laiterie;
  - assurent la salubrité et la pureté des produits laitiers;
  - assurent que les étiquettes des produits et les activités de promotion et de marketing communiquent de l'information importante et utile aux consommateurs.
- 5.2. protègent l'intégrité des règles d'étiquetage et des normes prescrites pour l'étiquetage des aliments qui permettent aux consommateurs canadiens d'identifier facilement les produits alimentaires qui sont composés principalement de produits d'origine canadienne.
- 5.3. reconnaissent et soutiennent les efforts déployés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour s'acquitter de son mandat législatif visant à prévenir les pratiques trompeuses et fallacieuses au moyen de règlements qui protègent l'intégrité des produits laitiers et des termes de laiterie.
- 5.4. reconnaissent et endossent les efforts déployés par le gouvernement pour élaborer ou maintenir des normes de composition nationales visant les produits laitiers canadiens qui respectent ou excèdent les Normes alimentaires internationales (Codex Alimentarius).

## 6. Pratiques agricoles durables et recherche laitière

### Les Producteurs laitiers du Canada :

- 6.1. mettent en place et encouragent les initiatives qui mènent à une amélioration continue des pratiques agricoles durables liées à la qualité du lait, à la salubrité des aliments, au bien-être animal, à la traçabilité, à la biosécurité et à l'environnement.
- 6.2. encouragent les gouvernements fédéral et provinciaux à maintenir leurs contributions financières relatives à la recherche et au transfert des connaissances en matière de recherche scientifique laitière.
- 6.3. appuient l'investissement dans des programmes de recherche qui :
  - augmentent la valeur, le caractère novateur et la qualité des produits;
  - positionnent le lait comme source durable de nutriments;
  - améliorent les connaissances sur la valeur nutritionnelle et les bénéfices pour la santé;
  - encouragent la productivité, la durabilité et la rentabilité des fermes.
- 6.4. croient à la nécessité de s'assurer que les nouvelles technologies, y compris celles relatives aux génomes et à la biotechnologie, sont comprises par les consommateurs, car elles améliorent la qualité des produits laitiers et la rentabilité des fermes laitières.
- 6.5. jouent un rôle de coordination en vue d'optimiser les initiatives de recherche financées par les producteurs de lait, et soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la recherche laitière et le transfert des connaissances.



## *7. Relations avec l'industrie et le gouvernement*

### **Les Producteurs laitiers du Canada :**

- 7.1. établissent une vaste gamme de relations formelles et informelles afin de faire progresser les intérêts des producteurs laitiers et de l'ensemble de l'industrie, notamment avec les intervenants du secteur afin de traiter des questions liées à l'approvisionnement, à l'établissement des prix, à la politique sur les exportations, au développement du marché ainsi qu'à d'autres questions d'intérêt commun. Ils profitent aussi d'un réseau efficace d'agriculteurs tendant vers les mêmes objectifs, tant à l'échelle nationale qu'internationale.
- 7.2. favorisent le maintien et l'établissement au besoin, de relations productives et constructives avec les intervenants du gouvernement afin de les sensibiliser et de susciter leur appui envers la gestion de l'offre et le secteur laitier.

